

Conseil Communal de Couvin du 25 novembre 2021

Motion de soutien à la filière bois locale

Point demandé et présenté par Jean le Maire, conseiller Ecolo.

Vu que le bois est une ressource naturelle de la Wallonie et, en particulier, de la commune de Couvin ;

Vu mon intervention lors du Conseil communal du 30 septembre dernier concernant la vente de bois marchands ;

Vu la mise en évidence médiatique récente d'une problématique qui n'est malheureusement pas neuve, à savoir la « fuite » de nos grumes à l'export, principalement vers la Chine, mais aussi vers les Etats-Unis ;

Nous avons tous pu voir le long de la N5 le chargement de grumes dans des containers qui, via le port d'Anvers, seront acheminés en Asie.

Vu les difficultés d'approvisionnement que cette situation entraîne pour nos scieries locales dont le tissu a déjà été durement atteint ;

Vu la volonté du Gouvernement Wallon, dans le cadre de son plan de relance, de soutenir le redéploiement de la filière bois wallonne, à hauteur de 8 millions d'euros en plus du soutien au projet « forêts résilientes » (diversification des plantations pour faire face aux problèmes sanitaires dont la crise des scolytes) ;

Vu la richesse que représente cette matière première de grande qualité et son potentiel de valorisation en première et seconde transformation ;

Vu la volonté de maintenir la plus-value économique de cette transformation en Wallonie ;

Vu l'aberration climatique de faire circuler des matières brutes ou usinées d'un côté à l'autre de la planète ;

Vu l'importance de soutenir les circuits courts et l'emploi local ;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon de 2014 permettant aux propriétaires publics tels que les communes de vendre 15 % de leurs grumes en appel d'offre restreint aux scieries locales inscrites dans le système ;

Vu la limitation de ces lots à un maximum de 35.000€ ;

Vu la possibilité pour les communes de recourir pour leurs propres marchés à du bois local ;

Le conseil communal de Couvin demande au Collège :

- **D'activer systématiquement la possibilité de vente de gré à gré de 15 % de ses grumes pour assurer à nos scieurs locaux un approvisionnement à un prix juste et maintenir ainsi la viabilité de leurs entreprises ;**
- **D'organiser les lots de façon à ce qu'ils soient intéressants pour nos scieurs, principalement intéressés par le chêne ;**
- **De prévoir des lots n'excédant pas 35.000€ ;**
- **De n'utiliser pour les projets communaux que du bois local en veillant à introduire systématiquement dans ses cahiers des charges, des clauses environnementales, climatiques et sociales, lui permettant de privilégier le circuit court « bois » : bacs à fleurs, panneaux didactiques, travaux de construction et de transformation qu'ils soient intérieurs (planchers, escaliers...) ou extérieurs (bardages...)**

Le conseil communal de Couvin se prononce en faveur de cette motion par voix contre et charge le Collège communal de la mettre en œuvre,